

## LES RITUELS : HÉRITAGE ET TRADITIONS

---



Les principaux rituels associés à la fonction de lieutenant-gouverneur du Québec ont évolué depuis 1867. Les lieutenants-gouverneurs ont toujours accompli leurs tâches de manière digne et solennelle, mais leur personnalité et leur époque ont cependant marqué le décorum et les cérémoniaux les entourant.

### La cérémonie d'intronisation

L'assermentation est le premier devoir des lieutenants-gouverneurs du Québec. Une cérémonie des plus solennelles est alors organisée afin de souligner l'intronisation du nouveau représentant de la couronne. Les 27 lieutenants-gouverneurs qui se sont succédé depuis 1867 ont tous vécu ce moment avec intensité. Certaines cérémonies d'intronisation ont cependant été plus fastes que d'autres. De 1867 à 1966, la nomination du lieutenant-gouverneur a donné lieu à de grandes démonstrations qui ont suscité autant l'intérêt de la presse que celui du public en général. Cependant, depuis 1968 – date de l'abolition du Conseil législatif –, on a abandonné certaines traditions parlementaires jugées pompeuses et anachroniques. À la même époque, les premiers ministres qui se sont succédé ont voulu affirmer leur prépondérance sur le chef officiel de l'État, réduisant ainsi le prestige entourant la fonction de lieutenant-gouverneur. C'est pourquoi les cérémonies d'intronisation sont aujourd'hui beaucoup plus sobres qu'autrefois.

Néanmoins, le souvenir des grandes cérémonies d'intronisation de jadis fait partie des riches heures de nos annales politiques. Dès l'instant où la commission royale était envoyée d'Ottawa pour désigner officiellement le nouveau lieutenant-gouverneur, un détachement militaire – le Royal 22<sup>e</sup> Régiment après 1914 – escortait le nouvel élu à la salle du Conseil législatif, dans un landau tiré par de superbes chevaux. En face de l'hôtel du Parlement, une foule se pressait pour accueillir les nouveaux châtelains de Spencer Wood, tandis qu'un second détachement de militaires coiffés de

leur gros bonnet à poils présentait les armes. La fanfare de la citadelle jouait l'hymne royal, le « God Save the King »; les journalistes, à l'affût, tentaient de connaître les premières impressions du nouveau lieutenant-gouverneur.

### M. Comtois portera l'uniforme de trois de ses prédécesseurs

QUÉBEC. (J. M.) - L'uniforme de gala, chamarré d'or, de nos lieutenants-gouverneurs coûte de \$5,000 à \$6,000. Un nouveau représentant de la reine dans la province achète généralement, à son prédécesseur, le magnifique costume. Comme le successeur n'a ni la même taille, ni la même corpulence que celui qu'il remplace, il faut faire appel à un tailleur spécialisé qui coupe ou ajoute selon le cas; une telle réparation vaut environ \$1,500.

L'uniforme de gala que M. Paul Comtois endossera pour prononcer le discours du trône le mardi 9 janvier à l'ouverture de la session du parlement provincial, a été porté autrefois par un lieutenant-gouverneur de la Nouvelle-Écosse, nous dit-on, puis il passa successivement dans les mains de M. Gaspard Fauteux et de M. Onésime Gagnon.

En moyenne, au cours de son mandat, un représentant de la reine au Québec a cinq ou six occasions de mettre son uniforme.

Source : *La Presse*, 23 décembre 1961, p. 33.



CET UNIFORME AURAIT APPARTENU À UN LIEUTENANT-GOUVERNEUR. APRÈS AVOIR ÉTÉ OUBLIÉ DURANT DE LONGUES ANNÉES, RANGÉ DANS UN GRENIER, IL APPARTIEN DÉSORMAIS AU CABINET DU LIEUTENANT-GOUVERNEUR ET FAIT PARTIE DU PATRIMOINE DE L'INSTITUTION. S'IL N'EST PAS CHAMARRÉ DES DORURES HABITUELLES, C'EST PARCE QUE LE LIEUTENANT-GOUVERNEUR SORTANT AVAIT COUTUME DE LES VENDRE À SON SUCCESSIONNAIRE.

Le Salon rouge, décoré de superbes arrangements floraux, était somptueusement illuminé, donnant à la salle un aspect vraiment impressionnant. Dans un habit orné de fines dorures et portant fièrement un bicorne à plumes, le lieutenant-gouverneur, accompagné par ses deux aides de camp, était invité à monter au trône du Conseil législatif. Autour de lui prenaient place les membres de sa famille, le premier ministre du Québec et son épouse, des ministres du Cabinet et certains députés de l'Assemblée législative. Étaient également du nombre des invités d'honneur, les éminents dignitaires de l'Église catholique et des Églises protestantes, des juges, des sénateurs ainsi que des collègues et des amis intimes du lieutenant-gouverneur. Des soldats faisant partie de la garde d'honneur s'installaient dans les galeries tandis que jouait la fanfare de l'Artillerie royale.

Dès que la commission royale était déposée sur la table du Conseil exécutif par le greffier du Conseil privé d'Ottawa, la cérémonie d'intronisation pouvait commencer. Le secrétaire privé du lieutenant-gouverneur donnait aussitôt lecture de la commission, en français et en anglais. Une Bible à la main, le haut magistrat présidant la prestation s'avancait ensuite devant le trône pour inviter le lieutenant-gouverneur à signer le livre des serments avant de lui faire prêter, à haute voix, les trois serments habituels. Le lieutenant-gouverneur prêtait d'abord le serment d'allégeance : « Je jure d'être fidèle et de porter sincère allégeance à Sa Majesté, à ses héritiers et à ses successeurs, en conformité de la loi. » Puis, on passait au serment d'office : « Je remplirai bien et fidèlement la charge et le mandat de lieutenant-gouverneur de la province de Québec, et j'y administrerai la justice avec exactitude et impartialité. » Restait enfin le serment d'office relatif à la garde du Grand Sceau de la province : « Je remplirai bien et fidèlement la charge de gardien du Grand Sceau de la province de Québec, domaine de Sa Majesté, au meilleur de ma connaissance et de mon habileté. Ainsi que Dieu me soit en aide. » Le Secrétaire de la province offrait dès lors le Grand Sceau au lieutenant-gouverneur qui, selon la coutume, le lui rendait aussitôt en déclarant dans les deux langues officielles : « Je vous confie le Grand Sceau de la province de Québec. » Aujourd'hui, c'est le ministre de la Justice qui se voit confier le Grand Sceau au moment de son assermentation.

Pour signifier à la population du Québec que le lieutenant-gouverneur était officiellement entré en fonction, la fanfare entonnait de nouveau le « God Save the King ». Depuis la citadelle, on faisait tonner 15 ou encore 21 coups de canon; on hissait au même instant l'étendard du lieutenant-gouverneur



COLL. PRIVÉE FAMILLE GAGNON

EN HABIT D'APPARAT, L'HONORABLE ONÉSIME GAGNON ET SON ÉPOUSE, MARIE-CÉCILE-EULALIE DESAUTELS, S'APPRÊTENT À QUITTER BOIS-DE-COULONGE POUR L'HÔTEL DU PARLEMENT OÙ S'OUVRE LA SESSION PARLEMENTAIRE, LE 18 NOVEMBRE 1959.

au grand mât de la tour du parlement. Par la suite, dans la salle du Conseil législatif, quelques dignitaires adressaient à tour de rôle des félicitations au représentant de la couronne ainsi qu'à son épouse avant de céder la parole au lieutenant-gouverneur pour qu'il puisse remercier ses concitoyens et faire l'éloge de ses prédécesseurs. S'ensuivaient de nombreuses poignées de main et, dans la soirée, un banquet était offert à Spencer Wood en l'honneur du nouveau maître des lieux.

C'est ainsi que le Québec d'autrefois intronisait ses lieutenants-gouverneurs. Parfois, la cérémonie pouvait être plus sobre, surtout lorsque le représentant du roi remplaçait un prédécesseur décédé en fonction. Par respect pour le disparu ou encore tout simplement parce

que le nouveau lieutenant-gouverneur en manifestait le désir, la cérémonie pouvait se dérouler dans la plus stricte intimité et de façon moins protocolaire. Au XIX<sup>e</sup> siècle et jusqu'au milieu du XX<sup>e</sup> siècle, la presse a toujours qualifié les cérémonies d'intronisation, même les moins fastes, d'impressionnantes et de très solennelles.

### L'ouverture des sessions parlementaires

En vertu de l'article 92 de l'Acte de l'Amérique du Nord britannique, aucune Législature provinciale au Canada ne peut modifier la fonction de lieutenant-gouverneur. Même si, au fil des ans, le rôle de ce dernier est devenu plus symbolique, il conserve aujourd'hui encore le privilège de convoquer les députés et de lire un discours inaugurant les sessions parlementaires. Héritage lointain, cette pratique remonte aux débuts du parlementarisme britannique: le souverain de la Grande-Bretagne souhaitait alors personnellement la bienvenue aux membres du Parlement.



CENTRE DE QUÉBEC, ANQ

COIFFÉ DU BICORNE, L'HONORABLE ÉSIOFF-LÉON PATENAUDE EST ACCUEILLI PAR SA GARDE D'HONNEUR AUX PORTES DE L'HÔTEL DU PARLEMENT LORS DE L'OUVERTURE DE LA SESSION PARLEMENTAIRE, LE 24 FÉVRIER 1936.

Selon la tradition, dans son discours du trône, le lieutenant-gouverneur relate les principaux faits d'intérêt public qui se sont produits depuis la dernière session parlementaire. Il rappelle ensuite les événements heureux et malheureux qu'a vécus la famille royale au cours de l'année et fait de même pour les personnalités civiles, politiques ou religieuses du pays. Finalement, après avoir présenté la situation du pays et de la province, il annonce sommairement les mesures que « son » gouvernement entend proposer au Parlement et fait la nomenclature des projets de loi qui devraient être présentés aux députés. Bien sûr, ce discours est toujours rédigé par le Cabinet et reflète la pensée du premier ministre et du gouvernement.



LE CORTÈGE SE DIRIGE VERS LA SALLE DU CONSEIL LÉGISLATIF ENCADRÉ D'UNE GARDE D'AGENTS DE LA POLICE PROVINCIALE PORTANT L'HABIT DE GALA ET LE CASQUE WOLSELEY.

Dans le livre *Le Parlement de Québec : deux siècles d'histoire*, Gaston Deschênes et Maurice Pellerin, historiens de l'Assemblée nationale, brossent un tableau exquis d'une rentrée parlementaire typique. On y fait une magnifique description du rôle que jouait le lieutenant-gouverneur avant les années 1960 :

*À 15 heures, le Président du Conseil législatif, coiffé du tricorne et revêtu de la toge, entre dans la salle, précédé du sergent d'armes portant la masse et accompagné du greffier et du greffier adjoint. Ils saluent le trône et s'assoient, à l'exception du sergent d'armes.*

*On entend tout à coup la fanfare claironner à l'extérieur du Palais législatif. C'est le lieutenant-gouverneur qui vient d'arriver, dans un carrosse (ou un traîneau) tiré par quatre chevaux noirs harnachés. Il est escorté d'un détachement d'une douzaine de cavaliers, sabre au clair et vêtu du costume des hussards. Il descend et passe en revue une garde d'honneur qui salue militairement de 15 coups de mousquet. En même temps, des hauteurs de la Citadelle retentissent 15 coups de canon. Le drapeau monte et flotte au-dessus de la tour centrale et la fanfare militaire de la garnison joue "Dieu sauve le Roi" et "Ô Canada". Le lieutenant-gouverneur fait ensuite son entrée par la porte centrale au milieu d'un état-major chamarré de torsades et de galons d'or. Les ministres l'attendent au pied du grand escalier et le précèdent ensuite jusqu'à la salle du Conseil législatif.*

*Dès que résonne le cliquetis des éperons et des sabres portés en bandoulière, les invités se lèvent et font silence. Les officiers, les aides de camp et les ministres vont se placer des deux côtés du trône. Le lieutenant-gouverneur monte les degrés du trône, se retourne, salue et s'assied. Il porte le bicorne à plume, un habit à passementeries et une culotte de chamois blanc.*

*Alors, le Président du Conseil se lève et, après avoir soulevé son tricorne comme pour obtenir la permission de parler, demande au gentilhomme à la verge noire d'aller chercher les*

*représentants du peuple dans la salle voisine. Vêtu d'un habit de cour, d'une culotte et chaussé de souliers à boucles, le messenger sort après avoir fait trois saluts traditionnels. À la salle de l'Assemblée, on lui ferme la porte au nez, geste symbolique qui exprime l'indépendance de cette chambre. Il frappe trois fois avec sa baguette. Le sergent d'armes prend un air surpris et demande : « Qui est là ? ». Le gentilhomme s'identifie, entre et s'avance à pas mesurés, en faisant trois courbettes. Il transmet son message dans les deux langues, puis se retire, sans tourner le dos aux députés, en faisant trois révérences.*

*Les députés passent dans la salle du Conseil, précédés de l'Orateur (s'il a été élu) et du sergent d'armes qui porte la masse. Ils restent debout derrière la barre. L'Orateur, lui, s'avance dans le demi-cercle, il soulève son tricorne en signe de respect, salue et se coiffe de nouveau. Le lieutenant-gouverneur fait alors connaître les motifs de la convocation des chambres, en prononçant le discours du trône en français, puis en anglais. [...] Après ce discours, le lieutenant-gouverneur se retire dans le salon du Président du Conseil, et l'Assemblée se retire également.*



FAUTEUIL D'APPARAT UTILISÉ AUTREFOIS LORS DES CÉRÉMONIES D'OUVERTURE DES SESSIONS PARLEMENTAIRES. IL EST AUJOURD'HUI CONSERVÉ AU CABINET DU LIEUTENANT-GOUVERNEUR.

Les auteurs précisent enfin que la journée se termine par un dîner d'État à Spencer Wood et par un bal qui se prolonge tard dans la nuit.

L'année 1968 correspond à la fin d'une époque dans l'histoire parlementaire du Québec. Sous le mandat du premier ministre unioniste Jean-Jacques Bertrand, la Chambre haute est abolie, et la fonction du gentilhomme à la verge noire disparaît par la même occasion. L'orateur de la Chambre d'assemblée cesse également de porter la toge et le tricorne. Puisqu'il n'y a plus de Conseil législatif, le lieutenant-gouverneur procède désormais à l'inauguration des nouvelles sessions parlementaires depuis le fauteuil présidentiel de l'Assemblée nationale. Pourtant, selon la tradition britannique, le souverain ou son représentant ne peuvent pénétrer dans le « salon du peuple ». Quant au discours du trône, appelé désormais « discours inaugural », il se veut beaucoup plus concis. Entouré uniquement par la députation, le lieutenant-gouverneur ne fait plus, sauf exception, que des énoncés généraux sans annoncer de mesures législatives précises. Aussitôt son discours terminé, il quitte les lieux pour laisser les députés entamer leurs travaux, et c'est le premier ministre qui, le cas échéant, expose ses politiques devant l'Assemblée.

### La prorogation des sessions parlementaires

Jusqu'à la fin des années 1960, une cérémonie menée avec pompe et éclat vient aussi clore les sessions parlementaires. Le jour de la prorogation, pendant que les députés terminent leurs débats à la Chambre basse, une escorte de cavalerie, fanfare en tête, accompagne le lieutenant-gouverneur depuis Spencer Wood jusqu'à la colline Parlementaire. À son arrivée, quinze coups de canon retentissent à la citadelle tandis qu'une garde d'honneur constituée de quinze hommes présente les armes devant la porte principale de l'hôtel du Parlement. Escorté de ses aides de camp et de l'état-major de la citadelle, le représentant royal pénètre dans l'édifice où l'attendent le premier ministre et les autres membres du Cabinet. Tous se dirigent vers la salle du Conseil législatif.

Une centaine d'invités d'honneur en smoking, accompagnés de dames portant de riches toilettes, assistent à la scène sur le parquet et dans les galeries de la Chambre haute. Vêtu la plupart du temps de son costume officiel, le lieutenant-gouverneur somme le gentilhomme huissier à la verge noire d'aller informer les députés qu'il désire leur « présence immédiate » dans la salle du Conseil législatif. Souvent, au même instant, les parlementaires et les membres de la Tribune de la presse, dans une atmosphère gamine de fin des classes, chantent des airs patriotiques et folkloriques ou

encore se lancent des exemplaires de feuillets, des projets de loi, des paperasses, des journaux et d'autres documents et lourds volumes qui se trouvent à portée de main; ce bombardement de fin de session perdure jusqu'au début de la Seconde Guerre mondiale. Le vacarme régnait dans l'enceinte et le sergent d'armes avait parfois du mal à se faire entendre pour annoncer la venue du gentil-homme huissier à la verge noire.

La cérémonie de clôture commence lorsque les députés passent à la salle du Conseil législatif. Appuyé à la barre de cuivre qui ferme l'entrée du Salon rouge, le président de la Chambre basse se tient debout et, cérémonieusement, demande au lieutenant-gouverneur d'accorder à l'État les subsides nécessaires à l'administration de la province. Un peu partout, on parle à voix basse pendant que le greffier de l'Assemblée législative lit les titres des nombreux projets de loi votés par les représentants du peuple et par les conseillers législatifs. Le lieutenant-gouverneur, immobile et solennel, écoute attentivement cette énumération avant d'accorder sa sanction royale. Le greffier du Conseil met alors la main droite au-dessus des projets de loi placés sur la table de la Chambre haute et dit : « Au nom de Sa Majesté, Son Honneur le lieutenant-gouverneur sanctionne ces *bills*. »

Le secrétaire du lieutenant-gouverneur tend ensuite un large parchemin enrubanné de rouge au représentant de Sa Majesté, qui en fait aussitôt la lecture. Ce texte est pour lui l'occasion de remercier ses loyaux sujets, d'accepter leur bienveillance et de souligner avec quel plaisir il sanctionne les lois adoptées durant la session. Il termine généralement ce bref discours en souhaitant que la divine Providence répande ses bienfaits sur la province de Québec et présente par la suite des vœux de bonheur et de santé aux membres de la Législature et à leur famille. S'ensuit alors une réception dans le salon du président de l'Assemblée législative.

Aujourd'hui, le lieutenant-gouverneur ne préside plus la prorogation, mais il y participe en sanctionnant à son cabinet les projets de loi adoptés par la Chambre à la fin de la session. Le tout se déroule en présence des membres du gouvernement et des députés. Les fastes de la « belle époque » sont désormais révolus.



## Assermentation du premier ministre et du Cabinet ministériel

Dans les *Statuts du Québec* et la *Gazette officielle du Québec*, le Conseil des ministres, c'est-à-dire le pouvoir exécutif, est toujours désigné par le terme « lieutenant-gouverneur en conseil ». Il est donc du devoir du lieutenant-gouverneur ou de son représentant désigné d'assister à la prestation de serment des membres de « son » conseil.

Avant de procéder à la cérémonie d'assermentation, le lieutenant-gouverneur reçoit le premier ministre sortant dans ses bureaux; ce dernier vient lui remettre sa démission et celle de tout son Cabinet. Généralement, le futur premier ministre se présente dans la même heure et est appelé à former le nouveau gouvernement. La cérémonie qui se déroule ensuite dans la salle du Conseil législatif est habituellement empreinte de sobriété. Les conjoints des membres du nouveau Cabinet et d'autres invités de marque assistent à l'événement dans les galeries et sur le parquet. L'arrivée du lieutenant-gouverneur et des ministres est longuement applaudie par l'assistance. Après une courte allocution, le représentant de la couronne invite le nouveau premier ministre

à prêter serment. Le greffier du Conseil exécutif entre en scène pour présider la cérémonie. L'aide de camp du lieutenant-gouverneur offre au premier ministre de jurer sur l'honneur ou sur un livre sacré de son choix. La tradition veut que ce livre lui soit offert en souvenir par le lieutenant-gouverneur. Le greffier fait alors prêter serment au premier ministre et lui demande de signer le registre du Conseil. Agissant comme témoin, le lieutenant-gouverneur y appose ensuite sa signature et, sous un flot d'applaudissements, offre ses félicitations au premier ministre. L'aide de camp du lieutenant-gouverneur appelle ensuite un à un les futurs membres du Conseil des ministres pour qu'ils soient assermentés à leur tour. Ce rituel tient généralement lieu de présentation officielle du nouveau Cabinet. Après la cérémonie, on invite les nouveaux membres du gouvernement à se faire photographier en compagnie du lieutenant-gouverneur.



ASSERMENTATION DU PREMIER MINISTRE RENÉ LÉVESQUE EN 1976.  
IL TIENT LE REGISTRE DU CONSEIL EXÉCUTIF. À SA DROITE SE  
TIENNENT LE CAPITAINE MARIELLE GAGNÉ, ADJOINTE AU CABINET,  
ET SON EXCELLENCE HUGUES LAPOINTE.

## Funérailles d'un lieutenant-gouverneur

La mort d'un lieutenant-gouverneur, qu'il soit ou non en fonction, suscite la sympathie : des gerbes de fleurs et des condoléances affluent de tous les coins du pays; les politiciens et les proches du lieutenant-gouverneur lui font de glorifiants et unanimes éloges; la presse, elle, publie des chroniques relatant en détail la vie et la carrière du disparu en plus d'offrir une couverture complète des obsèques. Si le représentant de la couronne meurt en fonction, le gouvernement et l'Église se chargent d'organiser des funérailles d'État. Officiellement, les fonctions de l'État sont suspendues en attendant la désignation d'un successeur.

La dépouille du lieutenant-gouverneur reposait jadis au Bois-de-Coulonge, en chapelle ardente à l'intérieur de la résidence officielle. Le défunt avait droit à tous les honneurs militaires : quatre membres du Royal 22<sup>e</sup> Régiment, portant le bonnet de fourrure, la tunique écarlate et le pantalon bleu, montaient une garde constante auprès du corps. Du matin au soir, les citoyens étaient invités à défiler devant le cercueil, couronné de l'épée et du bicorne du lieutenant-gouverneur, afin de lui présenter leurs derniers hommages. Dans les jardins du Bois-de-Coulonge, un détachement du Royal 22<sup>e</sup> Régiment montait également la garde, canons et fusils pointés vers le bas en signe de deuil. Ailleurs, les drapeaux du Québec étaient mis en berne et le parlement ainsi que les édifices parlementaires se paraient de tentures noires et violettes; quinze jours de deuil national étaient généralement proclamés par le gouvernement québécois.

Le jour des funérailles, un imposant cortège funèbre se forme devant l'hôtel du Parlement pour se diriger vers la basilique-cathédrale de Québec. Un détachement de 100 soldats du 1<sup>er</sup> Bataillon du Royal 22<sup>e</sup> Régiment, fusil à l'épaule ou sabre au clair, précède le corbillard tandis que la fanfare de l'Artillerie royale joue des airs funèbres. Derrière, les membres de la famille accompagnent le défunt.



CEMÉTÈRE DE QUÉBEC, ANO

SIR PIERRE-ÉVARISTE LEBLANC, EN UNIFORME DE FONCTION, SUR SON LIT MORTUAIRE.

Selon la liste des préséances établie par le protocole, le chef du cabinet, le secrétaire et les aides de camp du lieutenant-gouverneur suivent la famille du défunt. Le premier ministre du Canada ou son représentant, le premier ministre du Québec, les membres du Cabinet provincial, le chef de l'opposition, le juge en chef du Canada, les ambassadeurs, les lieutenants-gouverneurs des autres provinces canadiennes, les ministres fédéraux, les sénateurs, etc., comptent également parmi les membres du cortège. Sur tout le parcours, un détachement du 2<sup>e</sup> Bataillon du Royal 22<sup>e</sup> Régiment assure l'ordre et le contrôle de la foule qui assiste au passage de ce long défilé. Et, depuis la citadelle, une salve de 15 ou de 21 coups de canon est tirée en l'honneur du lieutenant-gouverneur.

Selon la coutume, le service funèbre a lieu à la basilique de Québec. Le lieutenant-gouverneur a d'ailleurs toujours eu un banc réservé dans la première rangée de cette cathédrale. Les funérailles sont présidées par les plus hauts dignitaires de l'Église catholique. Après l'office religieux, l'armée prend habituellement en charge les dernières cérémonies. Au sortir de l'église, dès qu'ils aperçoivent le cercueil, les soldats du Royal 22<sup>e</sup> Régiment présentent les armes; un clairon sonne alors le *last post* et le réveil. Le convoi accompagne ensuite la dépouille jusqu'au cimetière ou le mène à la gare de Québec où un train transporte le cercueil vers un cimetière situé hors de la capitale. Lors de l'inhumation, de distingués personnages accompagnés par une foule nombreuse viennent, de nouveau, présenter leurs respects au disparu et réciter des prières. C'est, d'une certaine façon, le dernier rituel auquel participe le lieutenant-gouverneur du Québec.

## Le drapeau particulier

Dès 1867, Narcisse-Fortunat Belleau a l'*Union Jack* pour drapeau. Puis, le 16 juillet 1870, le secrétaire d'État pour les colonies autorise le lieutenant-gouverneur à faire usage de l'*Union Jack* avec les armes de la province de Québec au centre pour signifier sa présence à bord d'un navire. Ce sont ces deux drapeaux qui ont été employés durant près de un siècle.

À son arrivée à Bois-de-Coulonge, Fauteux fait d'abord flotter le *Canadian Red Ensign* pour indiquer qu'il s'agit de la résidence du représentant de la couronne, mais l'adoption de la loi reconnaissant le fleurdelisé comme drapeau officiel du Québec en 1950 incite le lieutenant-gouverneur à remplacer le *Red Ensign* par un nouveau drapeau bleu royal au centre duquel un disque blanc contient les armoiries provinciales de 1939. Au-dessus de ce blason se situe une couronne royale. Ce drapeau, arboré en 1952, est modifié quelques années plus tard dans la foulée de la modernisation des armoiries du Canada. En 1957, celles-ci sont redessinées et, entre autres modifications, on remplace la couronne des Tudor provenant du dessin original des armoiries de 1921 par la couronne d'Édouard le Confesseur. Ce changement est conforme au vœu exprimé par la reine Élisabeth II pour qui la nouvelle couronne veut représenter davantage qu'une seule famille royale. La couronne d'Édouard le Confesseur est d'ailleurs utilisée depuis des siècles lors des couronnements des souverains anglais à l'abbaye de Westminster. Le drapeau du lieutenant-gouverneur est donc légèrement modifié pour placer cette couronne au-dessus du blason de la province. Cette modification ne semble pas avoir fait l'objet d'une annonce officielle, et l'état actuel de la recherche ne permet pas de la situer dans le temps.

En 1980, le gouverneur général a approuvé un nouveau drapeau particulier pour les lieutenants-gouverneurs. Celui-ci porte l'écusson de la province cerclé d'une guirlande de dix feuilles d'érable d'or et surmonté d'une couronne royale, le tout



LE DRAPEAU DE 1952.



LE NOUVEAU DRAPEAU AVEC LA COURONNE D'ÉDOUARD LE CONFESSEUR.

CENTRE DE QUÉBEC, ANQ

CABINET DU LIEUTENANT-GOUVERNEUR

sur champ d'azur. Ce dessin a été retenu lors d'une conférence des lieutenants-gouverneurs; depuis, chaque représentant de la couronne désireux d'adopter ce nouveau drapeau doit soumettre une requête formelle au gouverneur général. Jusqu'à présent, seuls le Québec et la Nouvelle-Écosse n'ont pas manifesté de volonté en ce sens.

Le drapeau particulier est déployé à la résidence et aux mâts des édifices où le lieutenant-gouverneur remplit des fonctions officielles – il n'est pas déployé à l'intérieur d'un édifice, dans une salle de banquet, par exemple, mais à l'extérieur, sur l'édifice, pour indiquer la présence du lieutenant-gouverneur. Le drapeau peut aussi flotter sur le palais de la Législature aux occasions suivantes : discours du trône au début d'une session, sanction royale, prorogation de la Législature. La coutume veut également qu'autrefois flottait le drapeau particulier sur l'hôtel du Parlement lorsque le lieutenant-gouverneur y avait son bureau. En pratique, il ne flottait pas en permanence, car on le hissait à l'arrivée du lieutenant-gouverneur et on le baissait à son départ.

Le drapeau particulier n'est jamais déployé sur une église ou à l'intérieur de celle-ci. Il ne doit pas non plus être déployé à l'extérieur de la province et, à plus forte raison, du pays. Le drapeau particulier n'est jamais mis en berne. À la mort d'un lieutenant-gouverneur, le drapeau est retiré et n'est hissé de nouveau qu'au moment de l'assermentation de son successeur. Le drapeau particulier du lieutenant-gouverneur a préséance sur tous les autres drapeaux, y compris sur le drapeau national du Canada. Le drapeau canadien particulier de la reine a toutefois préséance en tout temps sur celui du lieutenant-gouverneur, qui garde toutefois son rang devant celui du gouverneur général lorsque ce dernier est l'invité du lieutenant-gouverneur.

Le lieutenant-gouverneur étant le représentant de la reine à la tête de la province, son drapeau particulier a préséance sur celui d'un membre de la famille royale autre que la reine. L'administrateur du gouvernement de la province peut utiliser ce drapeau lorsqu'il remplit les fonctions de son office.